Le déconfinement à France•tv : MODE D'EMPLOI

CSSCT Siège – 27 mai 2020

La séance a commencé à 14 h, avec l'annonce que la question de la climatisation ne sera traitée qu'au CSE du Siège la semaine prochaine. Les élus FO France•tv avaient alerté également sur la question du renouvellement de l'air avant tout le monde car le Covid-19 se transmet selon les publications scientifiques via les aérosols. Ce sont les mini gouttelettes en suspension qui contaminent les personnes, et les lieux confinés comme les régies ou les salles de montage/fabrication des off/salles de rédactions nécessitent des précautions.

La climatisation pose question également. Elle comporte des risques comme l'a montré la contamination de plusieurs personnes attablées sous la climatisation d'un restaurant en Chine à Wuhan. Le sujet sera traité en CSE Siège extraordinaire le 4 juin.

SOMMAIRE

1/ SECURITE ET RIE

2/ « OPEN SPACES » ET « SURFACE PROCESS »

3/ L'ORGANISATION DU DECONFINEMENT AU 15 JUIN

4/ MASQUES EN TISSU

5/ LES TESTS A FRANCE TELEVISIONS

1/ SECURITE ET RIE

Le restaurant d'entreprise a rouvert ce mercredi 27 mai. Une vidéo a été tournée pour montrer comment s'organise le flux des personnes qui vont déjeuner. Il faut respecter le 1 mètre de distance entre les salariés. Les caisses n'acceptent plus les espèces et les badges sont rechargeables au foyer. Il y a 4 services sur la plage horaire 11:30/14:30 pour le repas de midi.

2/ « OPEN SPACES » ET « SURFACE PROCESS »

Concernant le flux des salariés dans l'entreprise : un prestataire met en place un système d'ouverture d'une seule porte avec badge pour les entrées de France•tv afin de ne pas créer d'attente.
Les tourniquets ne sont pas modifiés. Et ils ne comptabilisent pas les entrées /sorties des salariés individuellement.
Le fumoir a un sens d'entrée et de sortie.
Les ascenseurs pourront accueillir 2 personnes et il est privilégié pour les salariés de monter par les escaliers, au moins jusqu'au 3 ème étage.

Question du ménage : tous les immeubles sont considérés comme n'étant pas rouverts. À l'ouverture avant le 15 juin un grand ménage sera fait en profondeur. Points de contacts : 2 passages/jour pour cela.

Les bureaux partagés ont fait émettre des doutes : les élus ont souligné que ce choix des open spaces doit être remis en cause. Les bureaux ainsi aménagés peuvent favoriser la contamination du Covid-19.
Les collaborateurs se succèdent sur les postes, ce qui nécessite qu'on nettoie et désinfecte les claviers, tables, ordinateurs, accoudoirs/sièges…
Dans les salles de montage, salle des off, salles de conférences des rédactions, régies, certains posent des films étirables sur les pupitres.

3/ L'ORGANISATION DU DECONFINEMENT AU 15 JUIN

Comment le retour des collaborateurs va se produire ?

Le protocole national de déconfinement apporte 4 règles :

- l'éloignement de 1 m : France•tv préféré 1,5 m
- 4 m2 par collaborateurs : la surface résiduelle par salarié (on retranche les mobiliers, les ordinateurs et matériels) cette surface vide donne le nombre de personnes admissibles par surface. Zone par zone, pour savoir combien de personnes on peut installer en respectant ces normes
- l'installation des salariés selon les Bench (bureaux)
- les médecins du travail ont recommandé que les salariés ne soient pas face à face.

Les managers se verront distribuer un guide basé sur des jauges comme base d'organisation des espaces (Véronique de Salvo s'en occupera).

Les cloisonnettes en plexiglas : aujourd'hui nous aurons 70% pour le 13 juin puis les 30% pour le 19 juin.
Les installations dans les services se feront dans la foulée.

Cette notion de jauge / pour indication pour 18 m2 : on peut recevoir 3 personnes, et pour 24 m2 : on peut recevoir 4 personnes.

Les managers auront les principes ci-dessus, pour connaître la jauge maximale, pour installer les collaborateurs dans les normes de sécurité.
Ainsi, dès lors on aura 1,5 mètre de distance, grâce aux plexis.
On peut accueillir 70% des collaborateurs parisiens. Compte tenu des bureaux individuels, et des Bench de plusieurs personnes, il faudra équiper au mieux avec

les plexis. Ceci nous permettra de reprendre l'activité rapidement.
Les installations en quinconce offrent de surcroît une précaution supplémentaire.
L'aération : avec apport centralisé air filtré puis envoyé dans les bureaux selon les débits d'air normés : les filtres ont été changés pendant le confinement.
Au 15 juin, 20% des collaborateurs seront de retour sur le site. Même si on sera en capacité d'accueillir 70% des salariés pour être prêt à accueillir davantage si besoin.

4/ MASQUES EN TISSU

Ils seront disponibles au 9 juin. Pourquoi ce timing ? L'organisation nécessite une coordination car l'entreprise table sur une distribution simultanée pour tous les salariés du groupe afin qu'il n'y ait pas de discrimination.
Le port du masque restera obligatoire même si certains s'en dispenseront à certains moments de la journée (8h de travail avec un masque c'est très lourd) : d'où les autres précautions comme la distanciation sociale et les plexis.

Dans les couloirs les gens portent le masque mais dans les open spaces il est vrai qu'à certains moments certains l'enlèvent.
Les masques en tissu sont aux normes de la DGA (armées) avec des normes de respirabilité de filtrage de catégorie 1 (99%) pour les particules de 3 microns et de catégorie 2 (70%).
De plus, la distanciation de 1,5 m adoptée dans l'entreprise apporte une précaution supplémentaire (au lieu de 1 m pour le protocole national).

5/LES TESTS A FRANCE TELEVISIONS

Les élus FO ont questionné sur les tests et la médecine du travail : combien de personnes sont venues au cabinet médical, et ont été testées depuis le début ?
Le point : les tests PCR permettent de savoir très vite (s'il y a des symptômes) si le salarié est atteint.
Pour les tests sérologiques, il y a un problème de fiabilité (700 tests sur le marché avec l'auto certification) : l'évaluation du centre de référence Pasteur, très récemment, a permis de donner l'aval pour 23 tests. Ceci permet une certification dans la jungle des tests.
Cette liste de 23 tests a été diffusée par le Ministère de la Santé le 20 mai.

Aujourd'hui le Dr Chena (médecine du travail) propose en cas de symptômes que le salarié aille consulter son généraliste.

Jusque-là, la Dr Chena a prescrit à FTV des tests PCR (moins d'une dizaine) mais ils ont été négatifs.
Ces tests disent si une personne a rencontré le covid-19 à un moment donné. Et on ne peut pas savoir si elle est contaminante, et pendant combien de temps. On les préconise pour savoir si on a eu le virus. Mais aujourd'hui on ignore si on reste contaminant ensuite.

La dernière question abordée a porté sur les travaux suspendus actuellement par la Préfecture, pour Franceinfo:
La commission de sécurité devait passer fin mars mais pour l'heure il n'y a aucune visibilité : l'administration devrait contacter FTV prochainement...